



Évaluation multisectorielle des besoins des demandeurs d'asile et des populations hôtes

Régions du Bounkani et du Tchologo, Côte d'Ivoire

Juillet 2025



Contenus

- 01** Méthodologie
- 02** Démographie, déplacement et cohésion sociale
- 03** Besoins sectoriels
- 04** Conclusions et messages clés

A light gray world map is centered on the page, overlaid with a faint, light gray geometric pattern of interconnected triangles. The map shows the outlines of the continents.

01

Méthodologie

Contexte et objectifs

Objectif General: Cette évaluation visait à recueillir des informations sur les besoins multisectoriels des populations demandeurs d'asile et des populations hôtes, ainsi que sur les dynamiques de cohésion sociale et les intentions de déplacement, en vue d'éclairer la planification humanitaire dans les sous-préfectures des régions du Tchologo et du Bounkani.

Objectifs spécifiques :

- Identifier les besoins des ménages demandeurs d'asile ainsi que des ménages hôtes dans chaque secteur humanitaire ¹ dans les sous-préfectures concernées par l'évaluation dans les régions du Tchologo et du Bounkani;
- Comprendre comment les besoins se différencient entre les différents groupes de population visés par l'évaluation;
- Identifier les conditions d'accès aux moyens de subsistance de ces populations;
- Comprendre les dynamiques de mouvement passés, présents et intentions futures des demandeurs d'asile, ainsi que la perception de la cohésion sociale entre les différents groupes de population.

1. Abris et articles ménagers essentiels (AME), Eaux, Hygiène et Assainissement (EHA), santé, éducation, moyen de subsistance et sécurité alimentaire, protection, redevabilité.



Crédits photo: IMPACT Initiative _ REACH

Justification du choix des sous-préfectures de l'évaluation

Les critères de sélection des sous-préfectures sont basés sur deux caractéristiques combinées :

- **Densité de la Population demandeurs d'asile** : Cette approche a consisté à concentrer notre analyse sur les zones les plus affectées par la présence de demandeurs d'asile, permettant ainsi une évaluation plus précise des besoins et des défis spécifiques rencontrés dans ces localités. Elle est basée sur les données fournies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ¹ (HCR).
- **Proportion des demandeurs d'asile par rapport à la Population Hôte** : Les sous-préfectures ² où cette proportion excède 10% ont été priorisées . Ce seuil permet de cibler des sous-préfectures où la présence de demandeurs d'asile est élevée. Une telle concentration peut en effet indiquer des besoins relativement accrus en matière de soutien et de services, tout en engendrant une pression considérable sur les infrastructures et services existants. En adoptant cette approche, nous visons à assurer une allocation des ressources qui répond adéquatement aux réalités locales.

1. UNHCR Côte d'Ivoire : [Rapport de la situation des demandeurs d'asile au Nord-Côte d'Ivoire, 30 septembre 2024](#)

2. Les sous-préfectures de Bouna et Ouangolodougou satisfont ces conditions mais elles étaient éliminées de cette évaluation parce qu'elles étaient couvertes dans les deux évaluations précédentes.

Sous-préfectures de couvertes de l'évaluation et échantillonnage des ménages par groupe de population



Méthodologie de l'évaluation

Tableau 1: Récapitulatif de la méthodologie de l'évaluation

Population cible	Populations hôtes		Populations demandeurs d'asile hors site
Période de la collecte	Du 09 au 23 décembre 2024 (14 jours ouvrés)		
Unité de mesure	Ménages		
Population d'intérêt	Dans l'ensemble des sous-préfectures évaluées, 1668 ménages ont été enquêtés dont 644 ménages demandeurs d'asile (vivant hors des sites) et 1024 ménages hôtes. Un seul répondant a été interrogé pour représenter l'ensemble des membres du ménage.		
Type de méthode	Quantitative		
Type d'échantillonnage	Échantillonnage probabiliste par grappe à deux degrés	Échantillonnage non probabiliste par quotas. Sélection des ménages par boule de neige dans chaque sous-préfecture ciblée	
Représentativité des données*	Résultats représentatifs avec un intervalle de 95% et une marge d'erreur de 10% à l'échelle des sous-préfectures pour les ménages hôtes	Résultats fournis à titre indicatif	

*Les pourcentages présentés tout au long de cette présentation sont calculés sur la base des données pondérées

Limites de l'évaluation

Limites de la généralisabilité des résultats: Différentes stratégies d'échantillonnage ont été utilisées selon le statut de déplacement. Une stratégie probabiliste a été utilisée pour la population hôte, et non-probabiliste pour les demandeurs d'asile. Les données au niveau des populations hôtes sont représentatives au niveau des sous-préfectures et celles des populations demandeurs d'asile sont indicatives.

Taille de population dynamique : L'échantillon des ménages demandeurs d'asile hors site a été calculé sur la base du dashboard¹ partagé par le HCR. Vu l'indisponibilité de données actualisées au niveau de la population hôte, la taille de la population est estimée avec le RGPH² de 2021 au niveau des sous-préfectures. Une projection des chiffres de population a été réalisée pour l'année 2024 en se basant sur les données de 2014 et de 2021. Cela peut introduire un biais si les effectifs réels ont significativement divergé des estimations de l'institut national de la statistique (INS).

Biais liés à l'échantillonnage en boule de neige: L'échantillonnage en boule de neige, utilisé pour les enquêtes avec les demandeurs d'asile, peut induire un biais de sélection vu que la méthode repose sur des participants pour recruter d'autres membres de la population cible, ce qui peut limiter la diversité de l'échantillon. Les personnes enquêtées sont souvent issues des mêmes réseaux sociaux ou communautés, ce qui réduit la représentativité des résultats et introduit un biais vers des groupes ayant des caractéristiques similaires. Par conséquent, les conclusions obtenues avec cette méthode sont difficilement généralisables à l'ensemble de la population.

Biais liés au questionnaire: Pour les questions portant sur des membres individuels du ménage (ex. éducation, santé infantile...), le répondant s'exprime au nom du reste de son ménage, risquant d'introduire un biais dans les réponses. Il peut y avoir également un risque de sous-rapportage pour les questions jugées « sensibles », par ex. sur les inquiétudes en matière de cohésion sociale ou de protection.

1. UNHCR Côte d'Ivoire : [Rapport de la situation des demandeurs d'asile au Nord-Côte d'Ivoire, 30 septembre 2024](#)

2. INS : [institut national de la statistique_ recensement général de la population et de l'habitat en côte d'ivoire](#) RGPH 2021_resultats globaux. L'Institut Nationale de la statistique est aujourd'hui connu sous le nom de l'agence nationale de la statistique (Anstat)

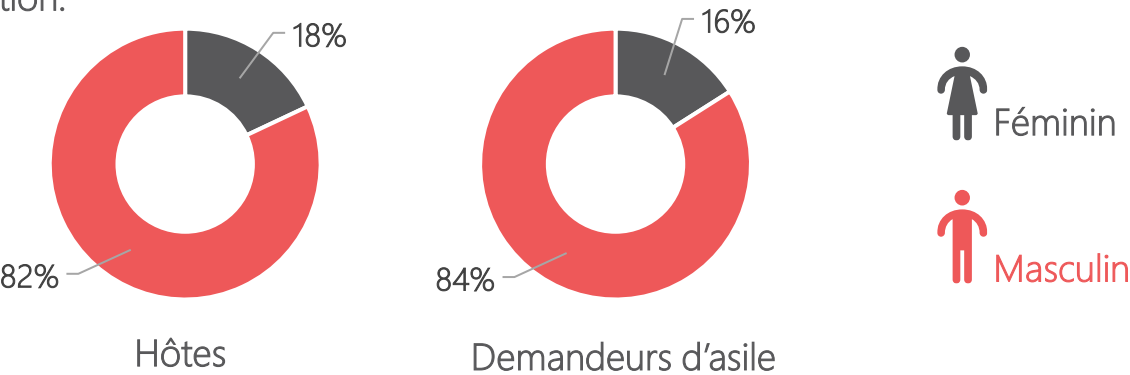


02

Démographie, déplacement et cohésion sociale

Profil des ménages

Pourcentage de ménages enquêtés par sexe du chef de ménage, par groupe de population.



La tranche d'âge des chefs de ménages la plus fréquemment¹ rapportée chez les ménages hôtes est [45-59 ans], et celle des ménages demandeurs d'asile est [35-44 ans].

Demandeurs d'asile		Hôtes
16%	% de ménages comportant au moins une femme enceinte	14%
32%	% de ménages comportant au moins une femme allaitante	31%
32%	% de ménages comportant au moins un enfant de 5-18 ans	31%

Nombre moyen de membre dans le ménage, par sous-préfecture et par groupe de population.

Sous-préfecture	Hôtes	Demandeurs d'asile
Danoa	7,73	6,78
Doropo	6,31	6,04
Gogo	5,42	5,47
Teheni	4,46	4,23
Tougbo	5,63	6,24
Kaouara	7,55	6,00
Sikolo	6,94	6,39
Moyenne	6,27	5,72

Dans les sous-préfectures évaluées, la tailles des ménages hôtes et des ménages demandeurs d'asile est supérieure à la moyenne nationale (5,2)². Les ménages hôtes hébergeant des demandeurs d'asile présentent une taille de ménages moyen plus élevée (7,91).

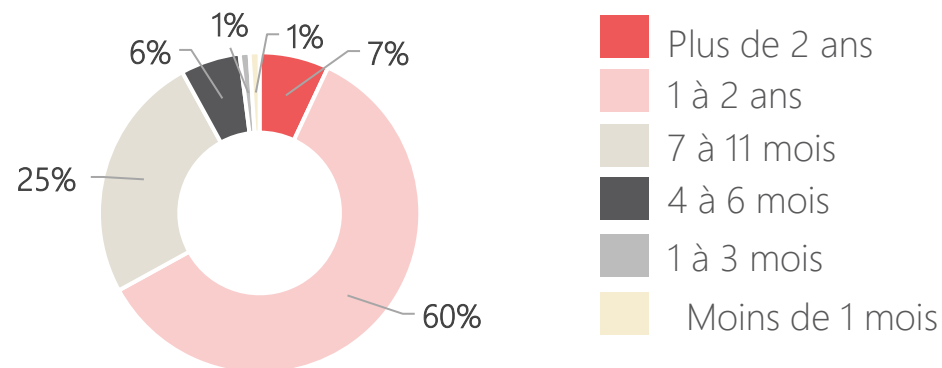
1. La tranche d'âge contenant le plus grand nombre de ménages dans la distribution par tranches d'âge
2. [Portail officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire](#)

Dynamiques de déplacement



Le Burkina Faso constitue le principal pays d'origine des ménages demandeurs d'asile interrogés (99%). Une proportion, inférieure à 1%, provient respectivement du Mali et du Niger. Les résultats obtenus sont cohérents avec les données disponibles sur le Dashboard de la HCR¹, avec des pourcentages très similaires.

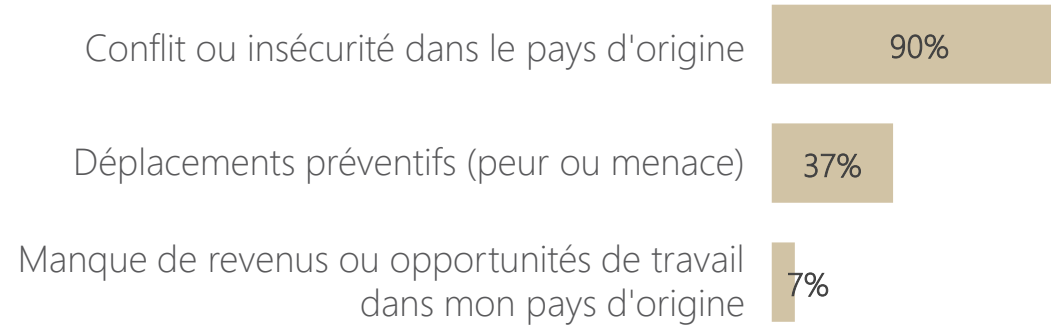
Pourcentage de ménages demandeurs d'asile selon la durée d'installation en Côte d'Ivoire.



*Question choix unique

Une majorité des ménages demandeurs d'asile (67%) interrogés ont plus d'un an de durée d'installation en Côte d'Ivoire. A Danoa, cette durée est mentionnée par 93% des ménages demandeurs d'asile, suggérant une stabilisation progressive de cette population dans cette sous-préfecture. Teheni se distingue avec 32% de ménages installés depuis plus d'un an, ce qui indique une présence plus récente de ménages demandeurs d'asile.

Les principales raisons (Top 3) pour lesquelles les ménages demandeurs d'asile ont quitté leur pays d'origine, en % de ménages.



*Question choix multiple

Les ménages demandeurs d'asile ont mentionné les conflits ou l'insécurité dans le pays d'origine comme la principale cause de déplacement dans les sous-préfectures à Doropo (97%), Tougbo (95%), Danoa (93%), Sikolo (91%) et Gogo (73%).

Par ailleurs, les déplacements préventifs² constituent également l'une des causes pour laquelle les demandeurs d'asile ont quitté leur pays d'origine, particulièrement rapportée à Danoa (66%) Gogo (58%).

1. UNHCR Côte d'Ivoire : [Rapport de la situation des demandeurs d'asile au Nord-Côte d'Ivoire](#), 30 avril 2025.

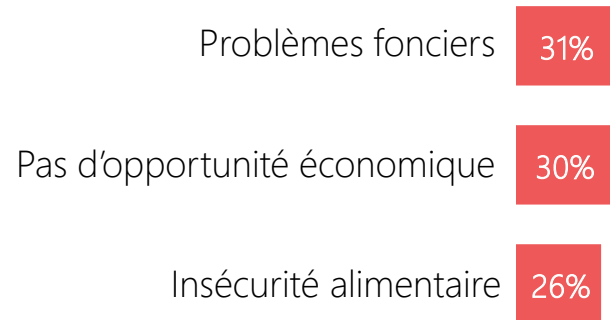
2. Le fait que des personnes ou des communautés quittent volontairement leur lieu de résidence avant que la violence ou les combats n'atteignent leur région, par crainte d'un danger imminent.

Dynamiques de déplacement



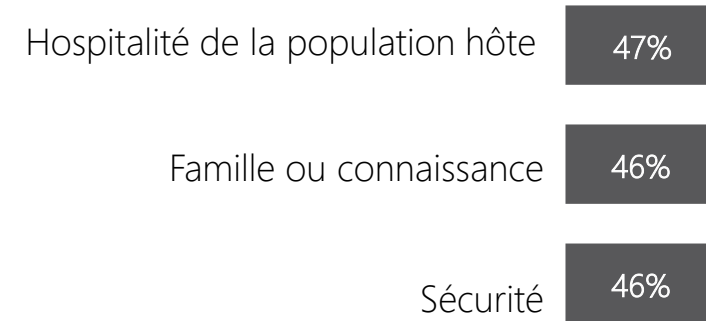
Seulement **14%** des ménages demandeurs d'asile interrogés ont déclaré avoir été initialement installés¹ dans une autre sous-préfecture ou localité que celle de leur résidence actuelle.

Les principales raisons (Top 3) qui ont incité les demandeurs d'asile à quitter les sous-préfecture, commune, ville ou localité où ils étaient précédemment installés en Côte d'Ivoire, en % de ménages². (n=99)



*Question choix multiple

Les principales raisons ou facteurs d'attraction (Top 3) qui ont poussés les demandeurs d'asile à s'installer dans les localités actuelles depuis leur arrivée, en % de ménages.



*Question choix multiple

Les facteurs d'attraction des ménages demandeurs d'asile varient selon les sous-préfectures. L'hospitalité prédomine à Kaouara (**88%**) et Tehini (**54%**), les liens familiaux à Tougbo (**83%**), et la sécurité à Tehini (**70%**) et Doropo (**67%**).

1. Cela signifie que le demandeur d'asile avait l'intention de rester dans ladite localité pendant un certain temps et qu'il s'est organisé pour y construire un nouveau quotidien.
2. Il s'agit des demandeurs d'asile qui ont précédemment vécu dans d'autres localités en Côte d'Ivoire avant d'être dans leur sous-préfectures actuelles.

Cohésion sociale



Une majorité des ménages hôtes (54%) et des ménages demandeurs d'asile (54%) ont rapporté une cohabitation harmonieuse entre les deux communautés.

Les principaux types d'interaction (Top 3) entre les différents groupes de populations, en % de ménages.



*Question choix multiple

Les échanges culturels sont fortement mentionnés à Kaouara (90%), Sikolo (76%), Gogo (54%) et Sokolo (50%). Les échanges commerciaux sont mentionnés par **plus de la moitié** des ménages dans l'ensemble des sous-préfectures à l'exception de Tougbo (22%).

Bien que la dynamique sociale entre les ménages des différents groupes de population soit généralement harmonieuse, certains incidents¹ de sécurité ont été signalés par un très petit nombre de ménages, notamment les conflits entre éleveurs et agriculteurs (10), des problèmes d'exploitation des terres (4), des cas de vol de bétail (3) et des difficultés de partage des ressources (3).

Les principales voies de recours (Top 3) utilisées par la communauté en cas de tensions, en % de ménages et par groupe de population.



*Question choix multiple

1. Il s'agit des tensions entre les différentes communautés (hôtes, demandeurs d'asile, éleveurs, agriculteurs, etc.) qui ont été constatées au cours des 6 derniers mois précédant la collecte des données.

A light gray world map is centered in the background. Overlaid on the map is a complex, light gray geometric pattern of interconnected lines forming a network of triangles and polygons. The number '03' is positioned in the upper center, over the European continent.

03

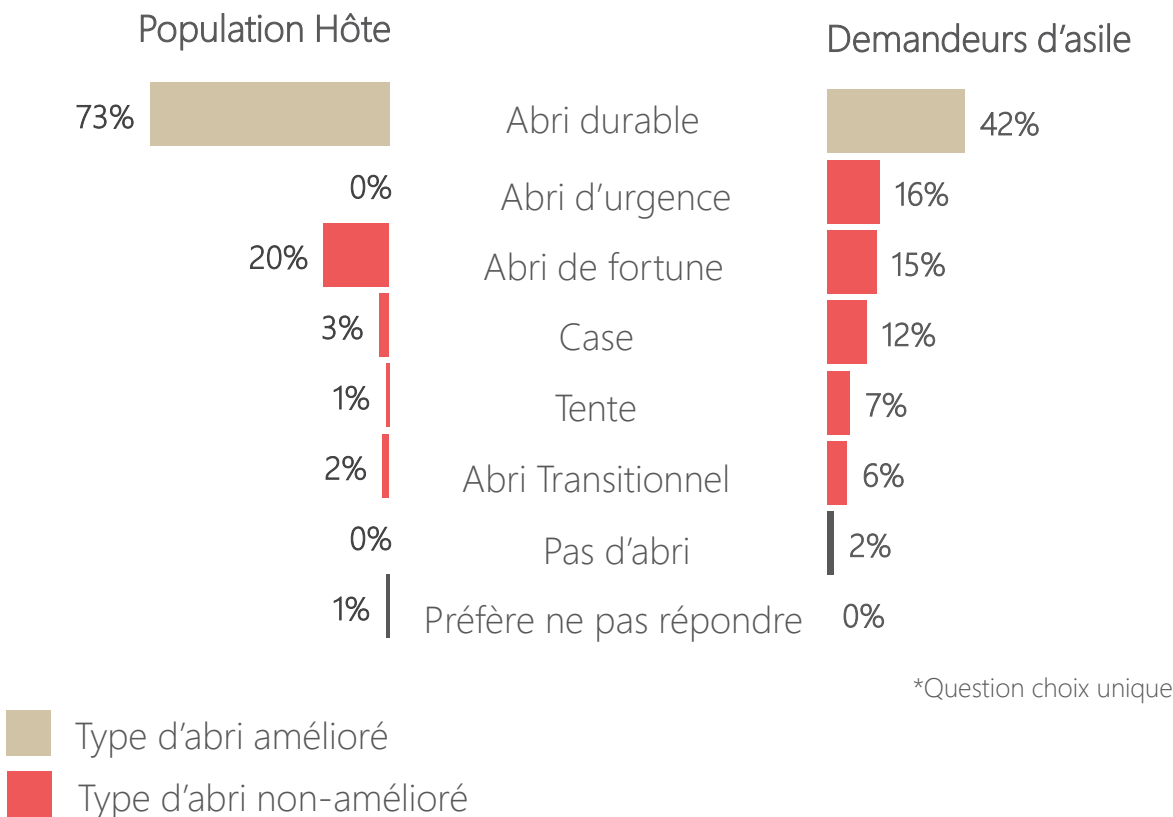
Besoins sectoriels

Abris et Articles ménagers essentiels (AME)

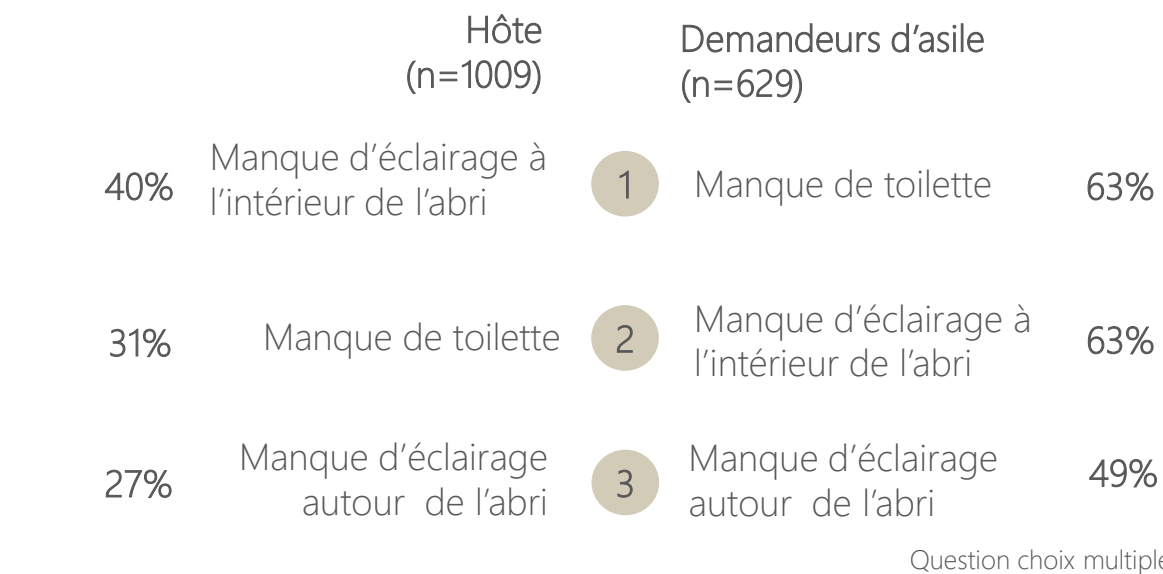


Dans l'ensemble des sous-préfectures, la majorité des ménages hôtes résident dans des abris ou logements durable (73%). À l'inverse, les ménages demandeurs d'asile occupent une variété de types d'abris, dont une proportion significative demeure non-améliorée (56%).

Pourcentage de ménages par type d'abri rapporté dans lequel ils vivent actuellement, par groupe de population.



Les principaux types de problèmes constatés (Top 3) dans l'abri, en % de ménages et par groupe de population.



Des disparités marquées dans l'accès à l'éclairage sont observées selon les sous-préfectures. L'électricité de type CIE ¹ est plus accessible aux ménages hôtes à Sikolo (73%) et Kaouara (59%), tandis que les ménages demandeurs d'asile dépendent majoritairement de la torche à Danoa (94%), Gogo (92%), Doropo (83%), Teheni (82%), Kaouara (70%) et Tougbo (66%).

1. Cela fait référence à l'électricité fournie par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), qui est l'entreprise chargée de la distribution, de la commercialisation et de la gestion du réseau électrique en Côte d'Ivoire.

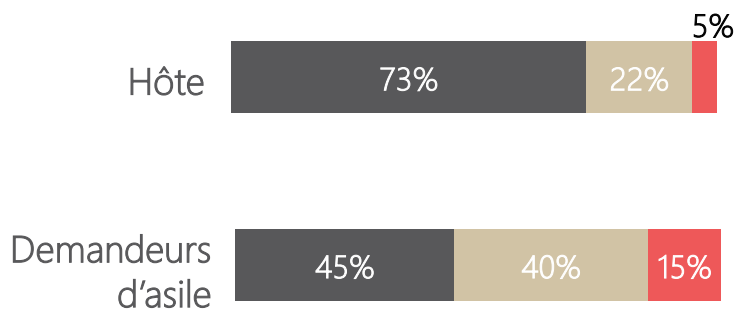
Abris et Articles ménagers essentiels (AME)



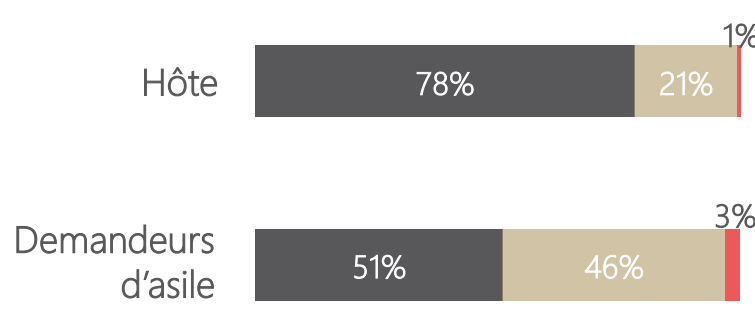
La capacité fonctionnelle¹ de l'espace domestique est moins optimale au sein des ménages demandeurs d'asile, qui rapportent plus fréquemment des difficultés à accomplir les tâches domestiques essentielles. Les principaux problèmes signalés dans l'accomplissement de ces tâches sont l'insuffisance d'espace, le manque d'articles ménagers essentiels ou d'installations au sein de l'abri.

Pourcentage de ménages par capacité fonctionnelle et d'usage de l'espace domestique, par groupe de population.

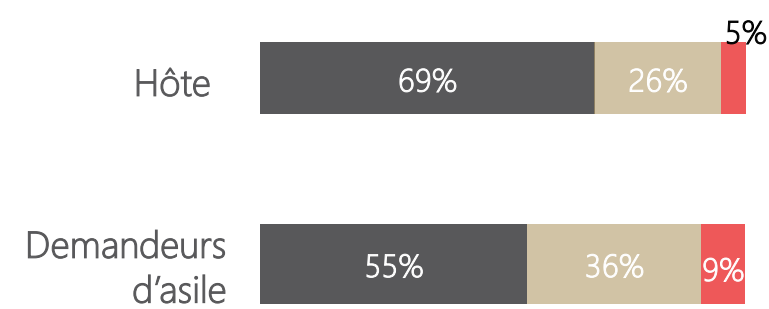
Capacité à stocker de l'eau et de la nourriture



Capacité à dormir



Capacité à cuisiner



■ Oui, sans problème ■ Oui, avec problème ■ Non, ne peut pas

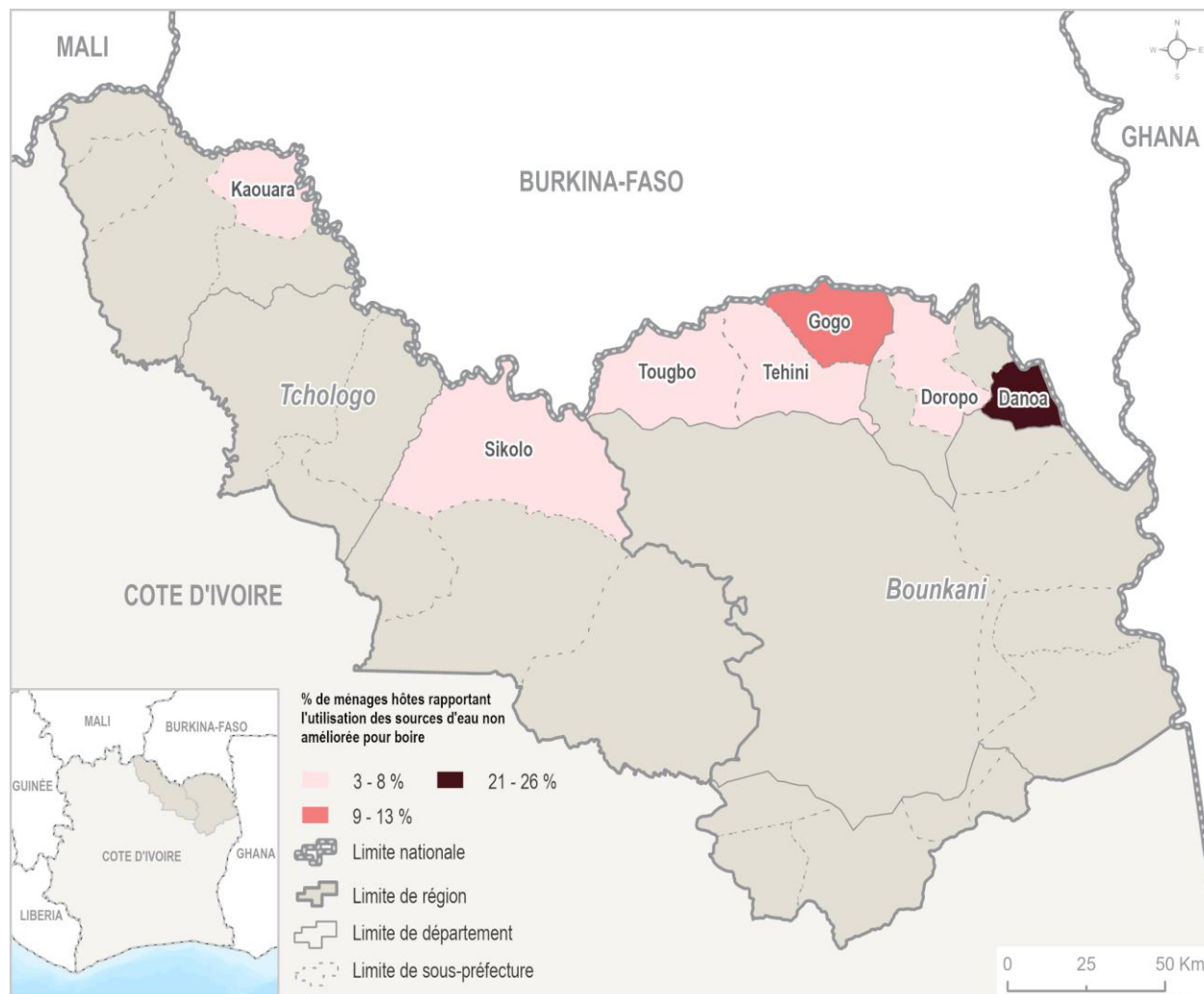
Question choix unique

Les supports de couchage ont été mentionnés comme les articles ménagers essentiels manquants les plus fréquemment rapportés, tant par les ménages demandeurs d'asile (73%) que par les ménages hôtes (65%). Le manque d'ustensiles de cuisine est également rapporté par plus de la moitié des ménages des deux groupes de population comme la deuxième difficulté la plus importante liée aux articles ménagers essentiels.

1. La manière dont l'espace de vie permet aux ménages d'accomplir de manière autonome, sécurisée et efficace les activités essentielles de la vie quotidienne, telles que dormir, cuisiner, se laver, se déplacer, se reposer, interagir socialement ou encore stocker des biens.

Eau, hygiène et assainissement - Hôte (1/2)

Pourcentage de **ménages hôtes** rapportant l'utilisation des sources d'eau non améliorée¹ pour boire, par sous-préfecture.



Une large majorité de ménages hôtes (**93%**) ont accès à des sources d'eau améliorées². Parmi celles-ci, la pompe à motricité humaine constitue la principale source utilisée par les ménages hôtes (**64%**).

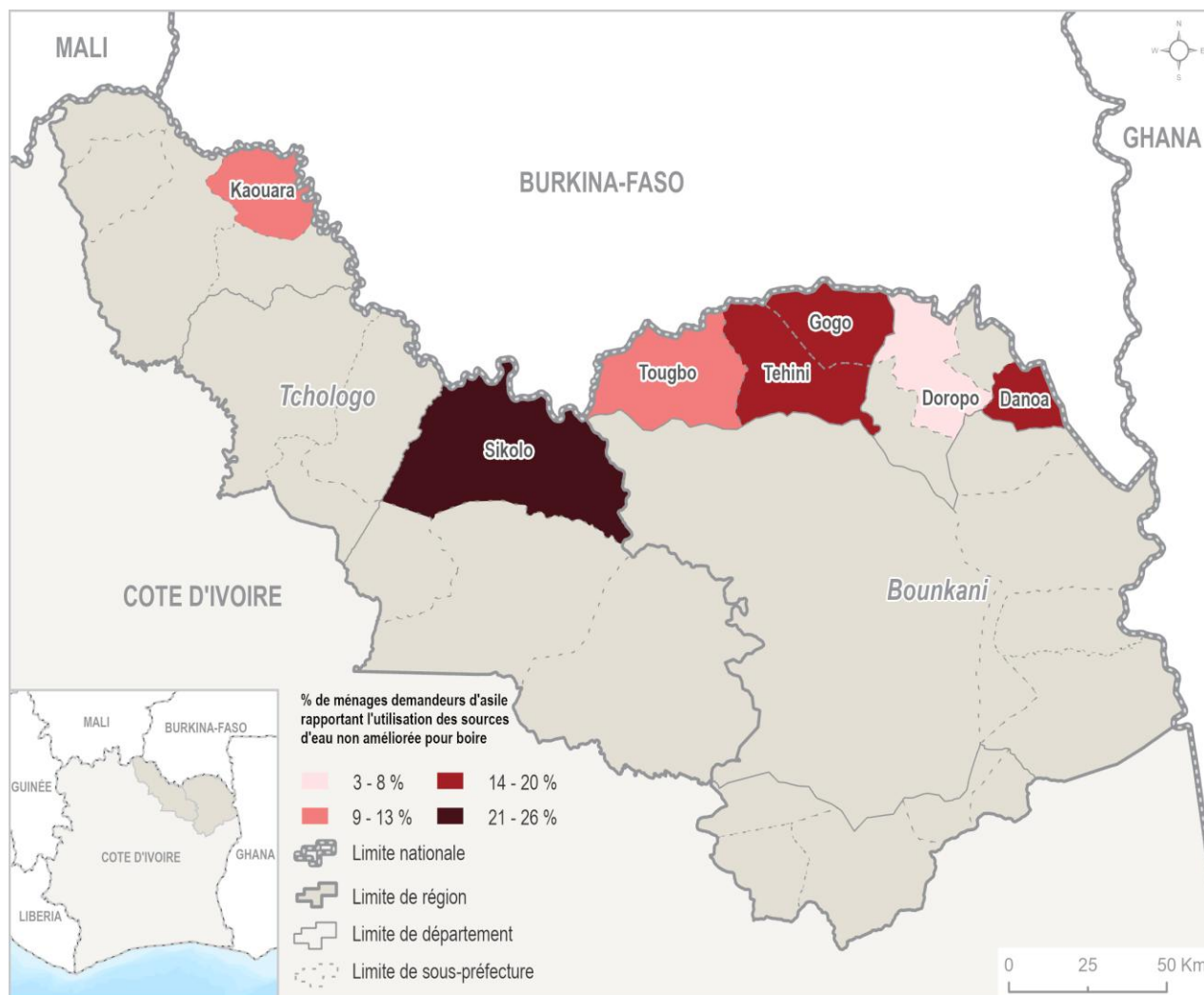
Par ailleurs, l'accès à l'eau potable à Danoa reste préoccupant : **23%** des ménages hôtes déclarent s'approvisionner à partir de sources d'eau non améliorées, parmi lesquelles l'eau de surface³ est particulièrement marquée. En effet, **21%** des ménages hôtes à Danoa en consomment, ce qui les expose à d'importants risques sanitaires.

En situation de manque d'eau, une majorité des ménages hôtes interrogés (**51%**) déclarent utiliser des points d'eau situés à une distance plus éloignée que leur source habituelle.

1. Les sources d'eau non améliorées comprennent l'eau de surface, l'eau de pluie, ainsi que les puits traditionnels/non protégés
2. Les sources d'eau améliorées comprennent l'eau du robinet dans la concession, dans la concession du voisin ou à l'intérieur de la maison, les forages avec une pompe à motricité humaine, les postes d'eau autonomes, les puits aménagés/protégés, les robinets public/bornes fontaines, et les sachets d'eau.
3. Les eaux de surface comprennent : Rivières, Lacs, Étangs, Marigots et les Barrages de retenue d'eau

Eau, hygiène et assainissement - Demandeurs d'asile (1/2)

Pourcentage de ménages **demandeurs d'asile** rapportant l'utilisation des sources d'eau non-améliorée pour boire, par sous-préfecture.



87% des ménages demandeurs d'asile ont accès à des sources d'eau améliorée. La pompe à motricité humaine constitue la principale modalité d'approvisionnement des ménages demandeurs d'asile (53%).

Par ailleurs, l'accès à l'eau potable à Sikolo reste préoccupant : 26% des ménages demandeurs d'asile déclarent s'approvisionner à partir de sources d'eau non-améliorées, parmi lesquelles l'eau de surface est particulièrement marquée. En effet, 17% des ménages demandeurs d'asile en consomment, ce qui les expose à d'importants risques sanitaires.

En cas de manque d'eau, 64% des ménages demandeurs d'asile déclarent utiliser des sources d'eau plus éloignées que celles qu'ils utilisent habituellement. Ce recours à des points d'eau distants est susceptible d'accroître la charge domestique, notamment pour les femmes et les enfants, souvent responsables de la collecte d'eau.

Eau, hygiène et assainissement



La défécation à l'air libre est pratiquée par près de la moitié (47%) des ménages hôtes, et une très large majorité (86%) des ménages demandeurs d'asile en raison du manque d'installations sanitaires. Les problèmes liés à l'accès aux installations sanitaires sont rapportés par 38% de ménages hôtes et 33% de ménages demandeurs d'asile.¹

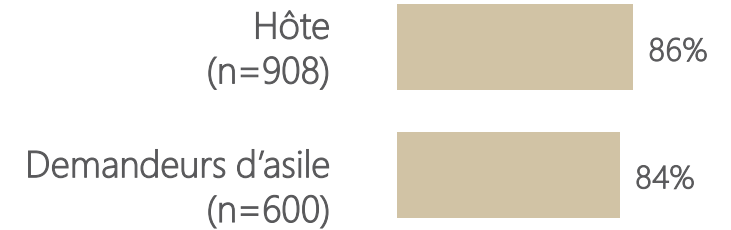
Les principaux problèmes d'accès aux infrastructures sanitaires (Top 3), en nombre de ménage et par groupe de population.²

Population hôte (n=187)		Demandeurs d'asile (n=28)	
92	Manque d'installations sanitaires ou trop d'affluence	1	Les installations sanitaires ne sont pas propres ou hygiéniques
82	Les installations sanitaires ne sont pas propres ou hygiéniques	2	Manque d'installations sanitaires (toilettes) ou trop d'affluence
60	Les installations sanitaires ne sont pas séparées	3	Les installations sanitaires ne sont pas séparées entre les hommes et les femmes

*Question choix multiple

Les problèmes d'installations sanitaires sont majoritairement mentionnés à Gogo (61%) et Kaouara (60%) par les ménages hôtes tandis que ce type de problème est surtout rapporté chez les ménages demandeurs d'asile à Tougbo (67%).

Pourcentage de ménages comptant des femmes et des filles âgées de 10 à 50 ans ayant accès à des articles d'hygiène menstruelle en quantité suffisante.



*Question choix unique

Parmi les ménages hôtes (n=908) et les ménages demandeurs d'asile (n=600) comptant des femmes et des filles âgées de 10 à 50 ans, une petite proportion respective de 6% et 10% déclare ne pas avoir accès aux articles d'hygiène menstruelle. Parmi ceux-ci, le coût élevé de ces produits est mentionné comme la principale contrainte par 86% des ménages hôtes et 77% des ménages demandeurs d'asile.

1 Question pertinente pour les ménages qui utilisent des latrines ou des toilettes

2. Question demandée seulement aux ménages hôtes et ménages demandeurs d'asile qui utilisent des installations sanitaires et qui ont mentionné avoir des problèmes liés aux installations sanitaires.

Santé - Sante générale

Pourcentage de ménages dont au moins un ou plusieurs membres a eu besoins d'accéder aux soins de santé, par groupe de population.



*Question choix unique



Parmi les ménages hôtes dont au moins un ou plusieurs membres ont eu besoin d'accéder aux soins de santé (n=696), **9%** n'ont pas pu obtenir des soins nécessaires. Cette proportion s'élève à **13%** chez les ménages demandeurs d'asile (n=429).

Les principales barrières (Top 3) empêchant un ou plusieurs membres d'accéder aux soins de santé nécessaires, en nombre de ménages et par groupe de population ¹.

	Population hôte (n=81)		Demandeurs d'asile (n=48)	
58	Ne pouvait pas payer le coût de la consultation, de traitement ou matériaux associés	1	Ne pouvait pas payer le coût de la consultation, de traitement ou matériaux associés	28
28	Ne pouvait pas payer le transport jusqu'à l'établissement de santé	2	Ne pouvait pas payer le transport jusqu'à l'établissement de santé	10
14	Temps d'attente trop long pour le service	3	Temps d'attente trop long pour le service	6

Question choix multiple



25% des ménages hôtes et **28%** des ménages demandeurs d'asile mettent **plus d'une heure** pour accéder à un centre de santé fonctionnel.

1. Basé sur une période de rappel de 3 mois précédant la collecte de données.

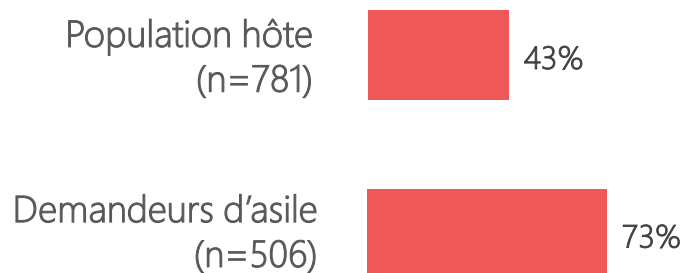
2. Question demandée seulement aux ménages ayant au moins un ou plusieurs membres qui n'ont pas eu accès aux soins et qui ont rapporté des barrières d'accès aux soins de santé nécessaires au cours des 3 derniers mois précédant la collecte.

Éducation



L'accès à l'éducation formelle des enfants de 5 à 18 ans au sein des ménages hôtes varie sensiblement selon les sous-préfectures. Ainsi, Doropo (70%), Teheni (68%), Kaouara (65%) et Sikolo (63%) présentent les taux de scolarisation les plus élevés. En revanche, Tougbo (41%), Danoa (39%) et Gogo (34%) se caractérisent par une scolarisation nettement plus restreinte. Par ailleurs, 73% des ménages demandeurs d'asile ont au moins un enfant de 5 à 18 ans qui n'a pas accès à l'éducation.

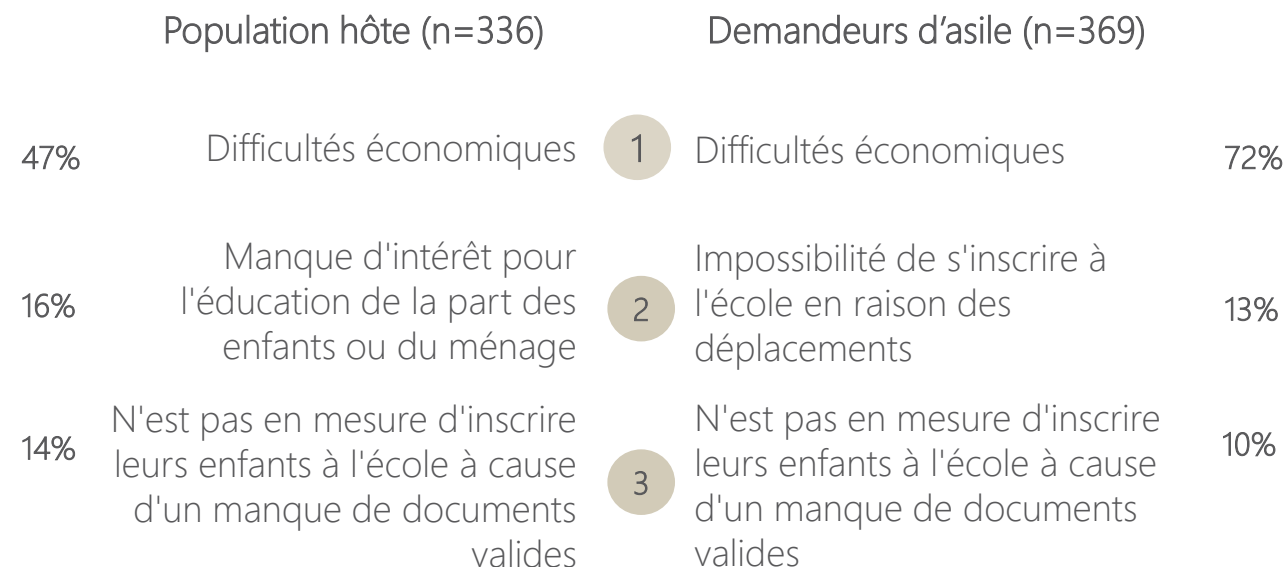
Pourcentage de ménage ayant au moins un enfant de 5 à 18 ans qui n'a pas fréquenté l'école au cours de l'année scolaire 2023-2024.



*Question choix unique

Les obstacles à l'accès à l'éducation sont étroitement liés aux contraintes économiques, notamment l'insuffisance de ressources financières pour couvrir les frais de scolarité, le transport, les fournitures scolaires ou encore la nourriture. Ce motif a été invoqué par 47% des ménages hôtes et 72% de ménages demandeurs d'asile.

Les principales barrières (Top 3) rapportées par les ménages ayant au moins un enfant de 5 à 18 ans qui n'a pas fréquenté l'école au cours de l'année scolaire 2023-2024.

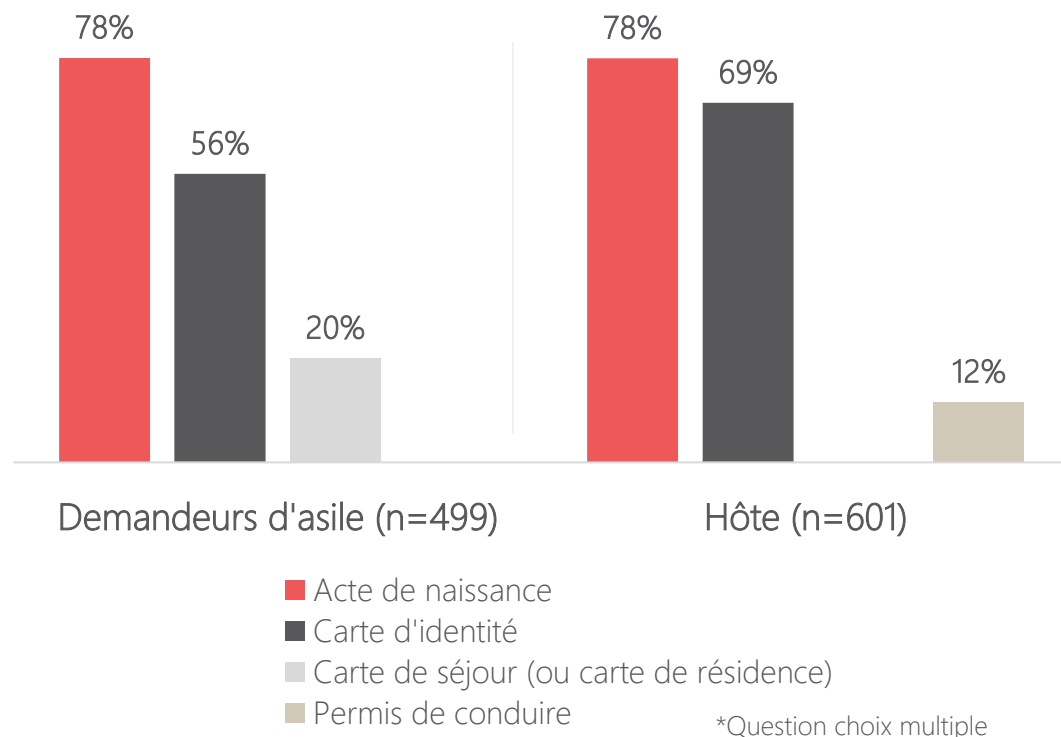


Question choix multiple

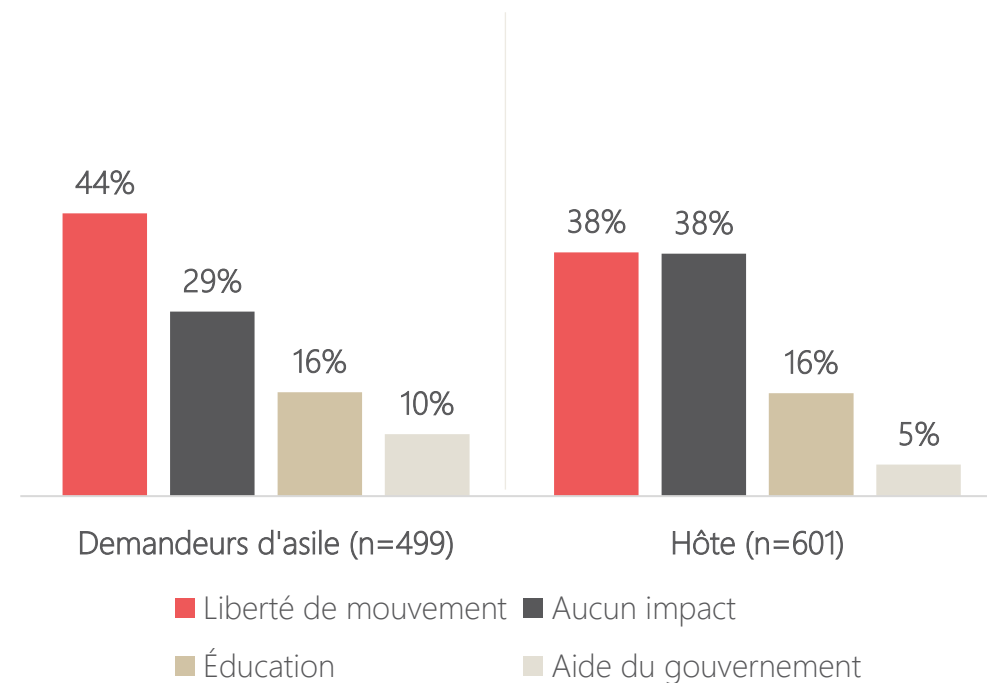
Protection

Parmi les ménages demandeurs d'asile, **58%** comptent au moins une personne sans document d'identité valide, et **23%** n'ont aucun membre disposant d'un tel document. Du côté des populations hôtes, ces proportions sont respectivement de **51%** et **7%**.

Les documents (Top 3) les plus fréquemment rapportés comme manquants, par type de document et groupe de population (en % de ménages) ¹.



Impact du manque de documents sur l'accès aux services, par groupe de population (% de ménages) ².

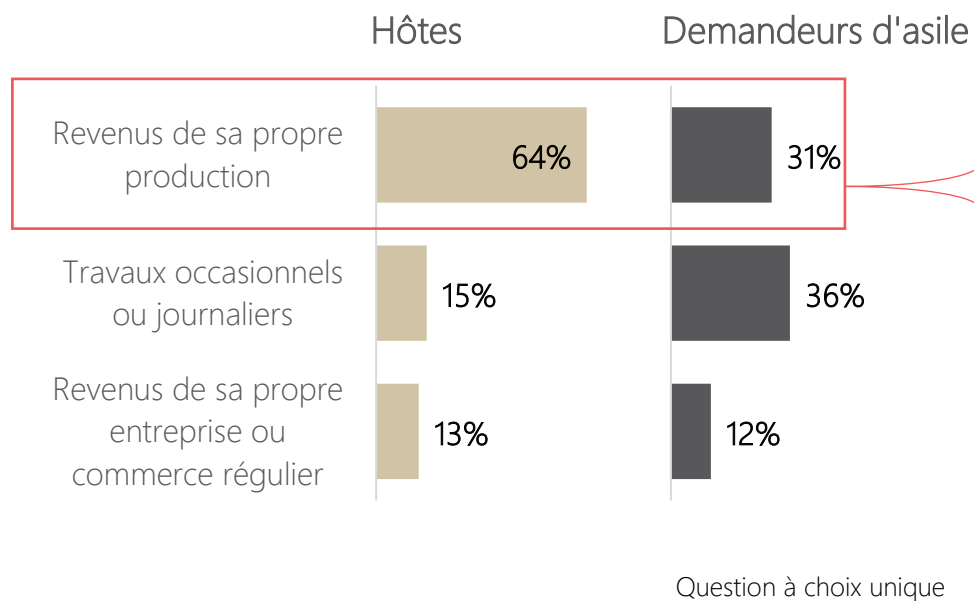


*Question choix multiple

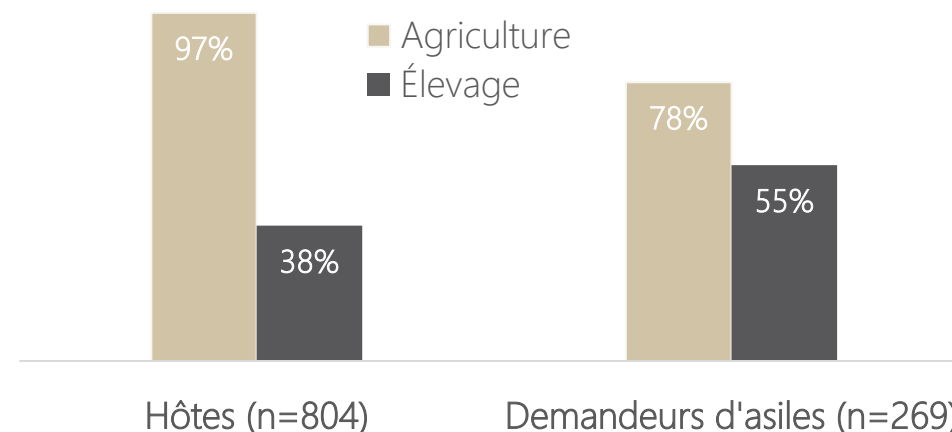
1. Parmi les ménages ayant déclaré qu'un ou plusieurs membres ne possèdent pas de document d'identité valide.
2. Basé sur une période de rappel de 3 mois précédant la collecte de données.

Moyens de subsistance

Top 3 des sources de **revenus primaires**, en % des ménages et par groupe de population¹



Pourcentage de ménages tirant leur **revenu de la production propre**, par type d'activité et par groupe de population

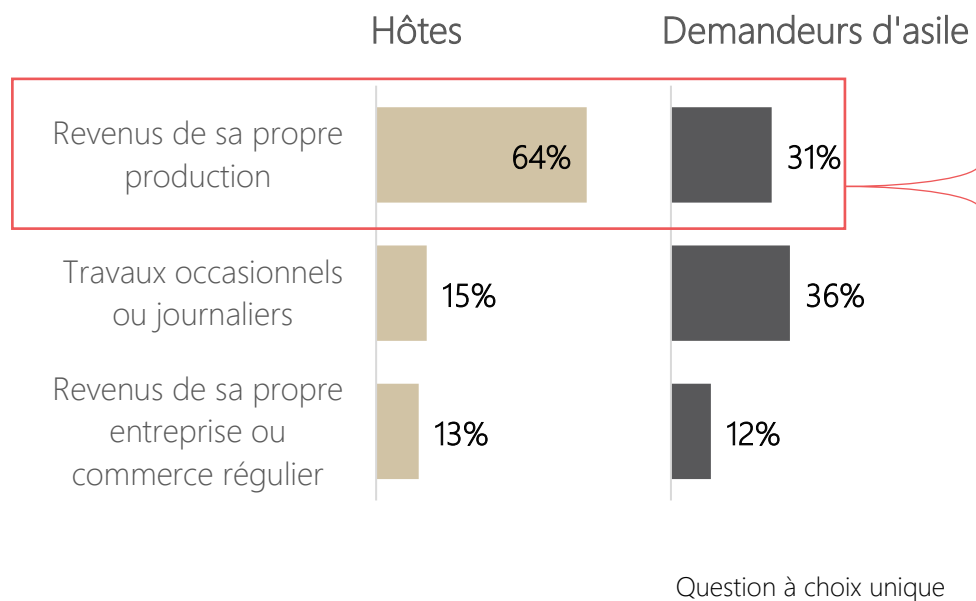


Question à choix multiple

La production propre ne sert pas seulement de source de revenu, mais aussi de **source importante de nourriture**. Elle est la principale source d'alimentation pour **74 %** des ménages hôtes et **30 %** des demandeurs d'asile, ce qui montre son rôle essentiel dans la sécurité alimentaire.

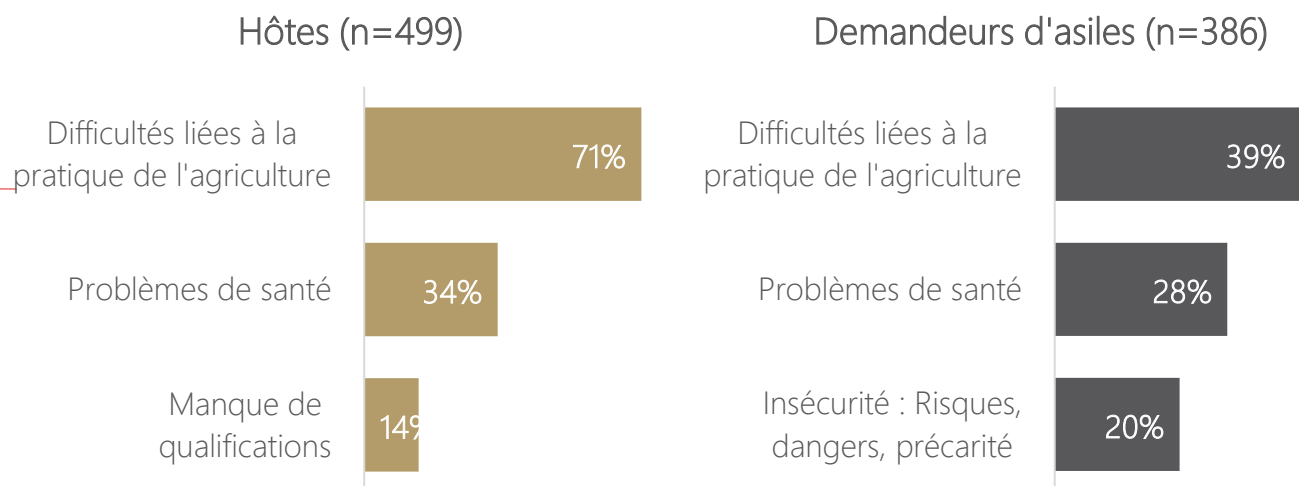
Moyens de subsistance

Top 3 des sources de **revenus primaires**, en % des ménages et par groupe de population¹



Les difficultés d'accès aux moyens de subsistance varient fortement selon les localités : chez les demandeurs d'asile, les taux vont de **44 %** à Kaouara à **82 %** à Gogo, tandis que chez les ménages hôtes, ils s'étendent de **17 %** à Tehini à **77 %** à Gogo.

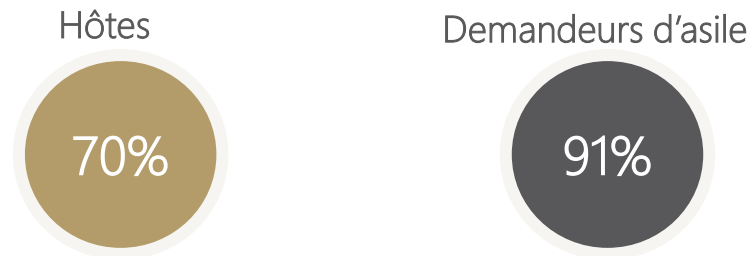
Top 3 des difficultés rencontrées pour accéder aux moyens de subsistance, par type de difficulté et groupe de population (% de ménages)



*Question choix multiple

Moyens de subsistance

Pourcentage de ménages déclarant un revenu mensuel inférieur à 75 000 FCFA ¹, par groupe de population.

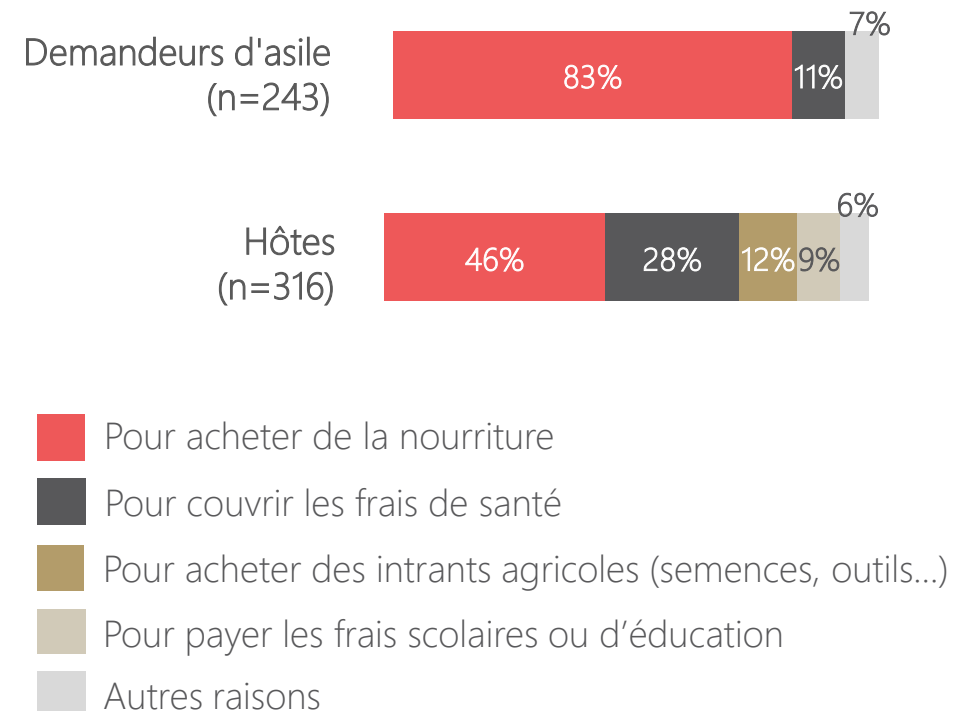


Top 3 des sous-préfectures où la proportion de ménages vivant avec moins que le **salaire minimum interprofessionnel garanti** (SMIG) est la plus élevée, par groupe de population (% de ménages).

Population hôte			Demandeurs d'asile		
82%	Tougbo	1	Tougbo	97%	
74%	Tehini	2	Tehini	93%	
69%	Danoa	3	Sikolo	92%	

39% des ménages demandeurs d'asile et 30% des ménages hôtes ont déclaré avoir contracté de nouvelles dettes ou crédits au cours des six mois précédant la collecte des données. Toutefois, seulement 3% des ménages hôtes déclarent posséder un compte bancaire, ce qui suggère que la majorité de ces crédits ont probablement été contractés de manière informelle (auprès de proches, voisins ou prêteurs locaux).

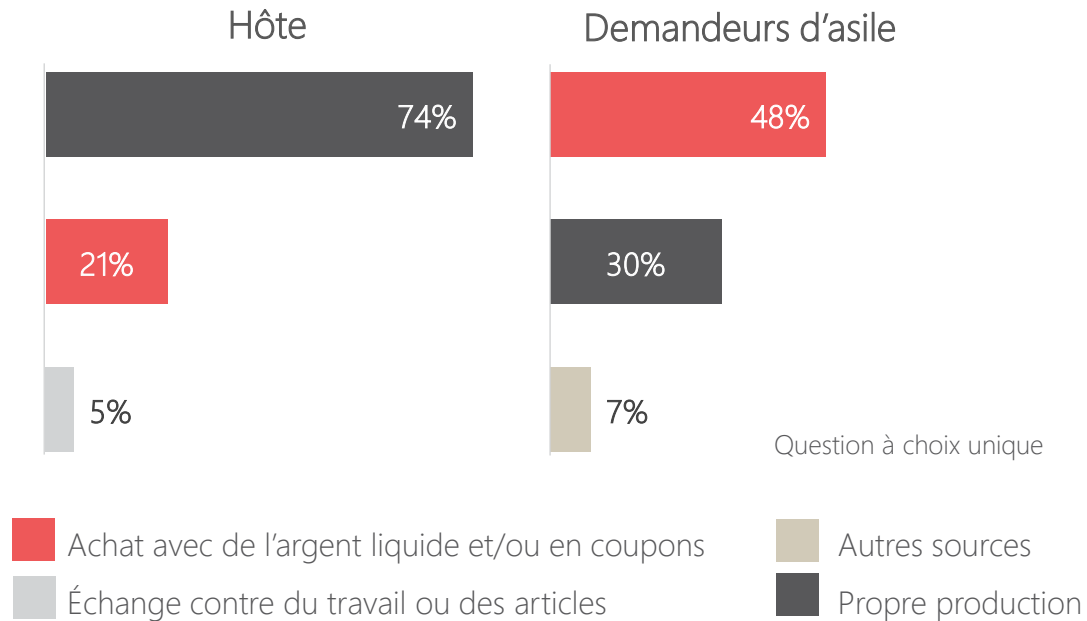
Principales raisons de la contraction de dettes, par type de motif et groupe de population (% de ménages)



1. Le seuil de 75 000 FCFA correspond au SMIG en vigueur en Côte d'Ivoire, utilisé ici comme référence de revenu faible

Sécurité alimentaire

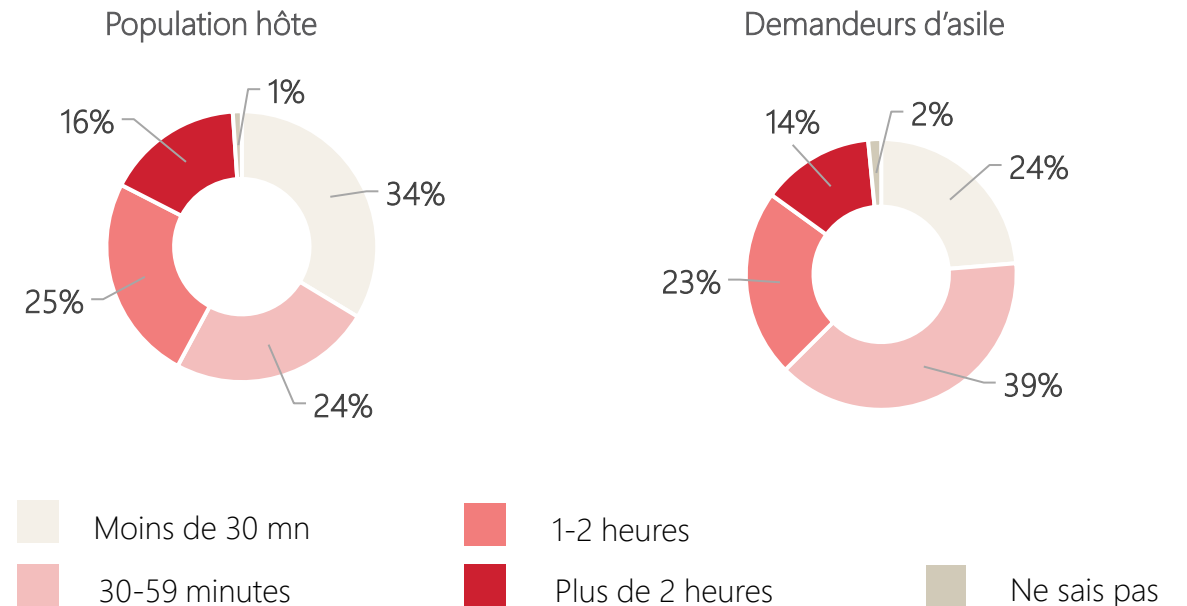
Pourcentage de ménages selon leur principale source de nourriture, par groupe de population¹.



Les communautés hôtes dépendent fortement de leur propre production pour se nourrir, avec des taux allant de 60% à Tehini à 94% à Sikolo. En comparaison, les ménages demandeurs d'asile présentent des niveaux bien plus faibles, de 18% à Doropo à 71% à Sikolo.

1. Basé sur une période de rappel de 30 jours précédant la collecte des données

Pourcentage de ménage par durée de marche pour atteindre un marché fonctionnel, par groupe de population.

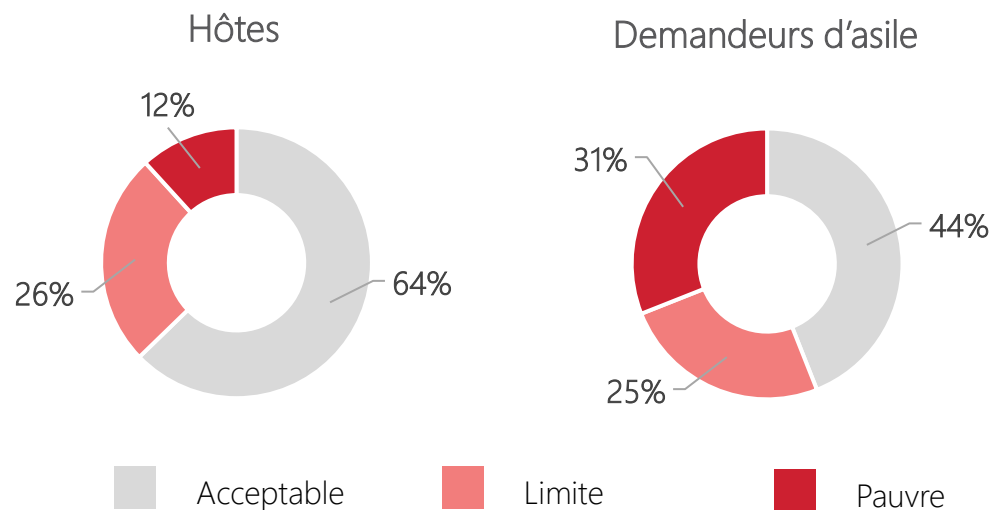


À Kaouara, 34% des ménages hôtes et 30% des ménages demandeurs d'asile ont déclaré rencontrer des obstacles pour accéder au marché - des proportions particulièrement élevées comparées aux autres sous-préfectures.² Parmi les ménages ayant rapporté des obstacles à Kaouara, la majorité a cité la cherté des produits comme principale difficulté.

2. En deuxième position, on retrouve Tougbo, avec 14 % des ménages hôtes et 15 % des demandeurs d'asile concernés.

Sécurité alimentaire

Pourcentage de ménages par catégorie de score de consommation alimentaire (FCS), par groupe de population¹.

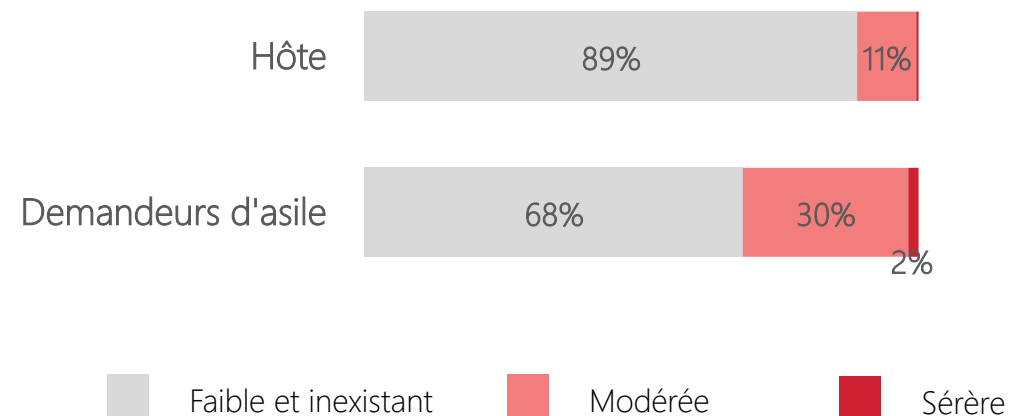


Un score alimentaire **pauvre** indique que les ménages ont une **diversité alimentaire très limitée** et consomment des aliments peu nutritifs ou en quantités insuffisantes.

Tougbo apparaît comme la sous-préfecture où la situation alimentaire est la plus critique pour les deux groupes de population, avec **61%** des ménages demandeurs d'asile et **32%** des hôtes en situation de consommation alimentaire **pauvre**, suivie de **Gogo** (**25%** des DA et **21%** des hôtes).

1. Basé sur une période de rappel de 7 jours précédant la collecte des données

Pourcentage de ménages selon le niveau de faim, mesuré par l'Indice domestique de la faim (HHS), par groupe de population².



Un score **élevé** au HHS indique un degré plus élevé de faim au sein du ménage, suggérant une situation plus grave d'insécurité alimentaire.

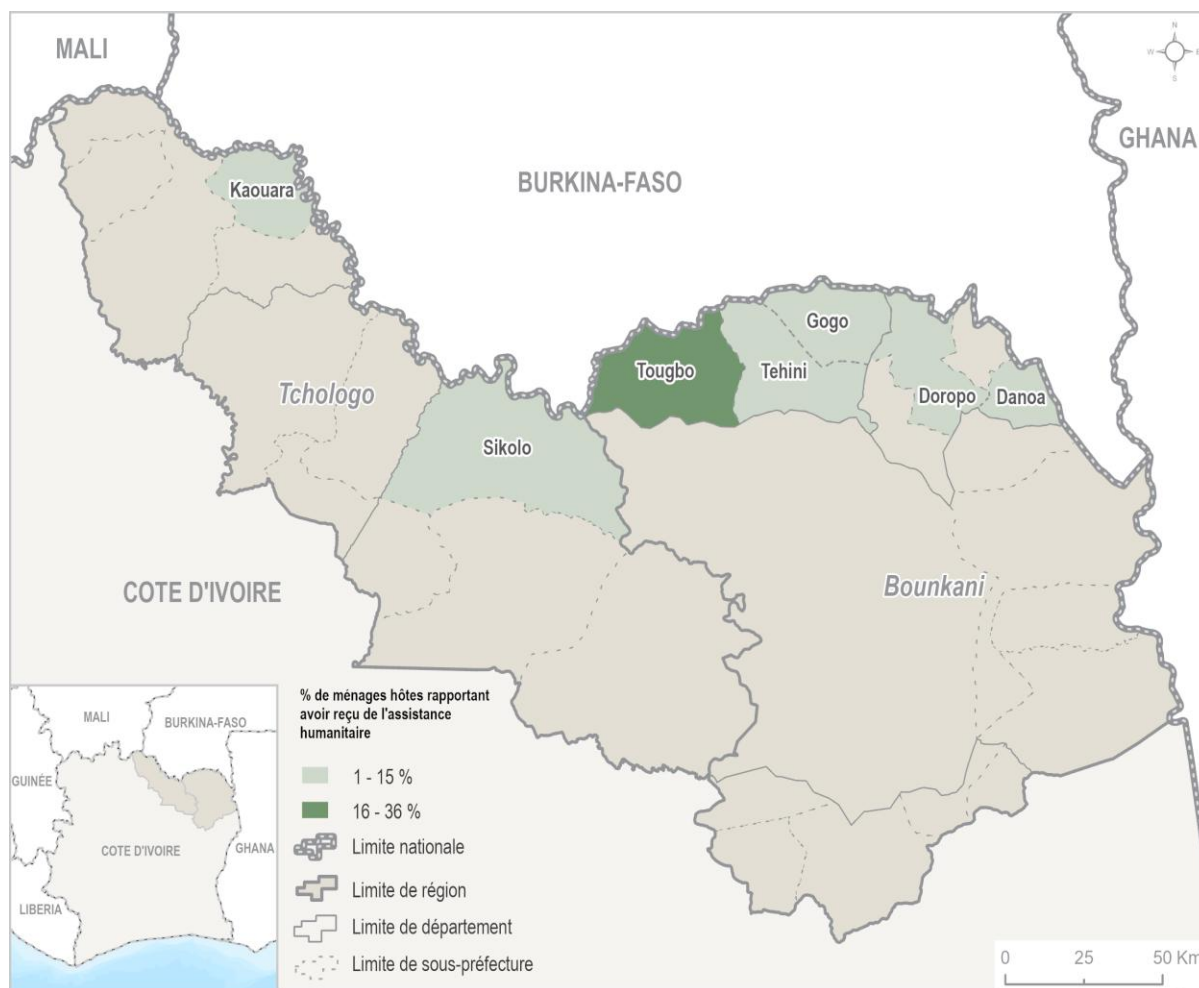
La proportion la plus élevée de ménages demandeurs d'asile exposés à un niveau de faim **modérée à sévère** (selon l'indice HHS) est observée à **Tougbo (49%)**, contre **21%** parmi les ménages hôtes dans la même localité. Des niveaux également préoccupants sont relevés à **Gogo (35%)** chez les demandeurs d'asile, et à **Tehini (25%)** chez les hôtes.

2. Basé sur une période de rappel de 30 jours précédant la collecte des données

Redevabilité – Ménages Hôtes



Pourcentage de **ménage hôte** rapportant avoir reçu de l'assistance humanitaire, par sous-préfecture, au cours des 12 mois précédant la collecte des données



9% des ménages hôtes ont déclaré avoir reçu une assistance humanitaire. Parmi ces bénéficiaires qui ont reçu l'aide (n=91), l'assistance alimentaire (**56%**) est la plus fréquemment rapportée par ces ménages hôtes. Toutefois, **47%** de ceux qui ont reçus l'aide estiment qu'elle ne couvre pas leurs besoins en raison de la quantité insuffisante.

Parmi les ménages hôtes ayant signalé des difficultés d'accès à l'aide (n=195), **89%** évoquent un manque d'informations sur les modalités d'obtention de l'aide, soulignant un déficit de communication dans les mécanismes de distribution.

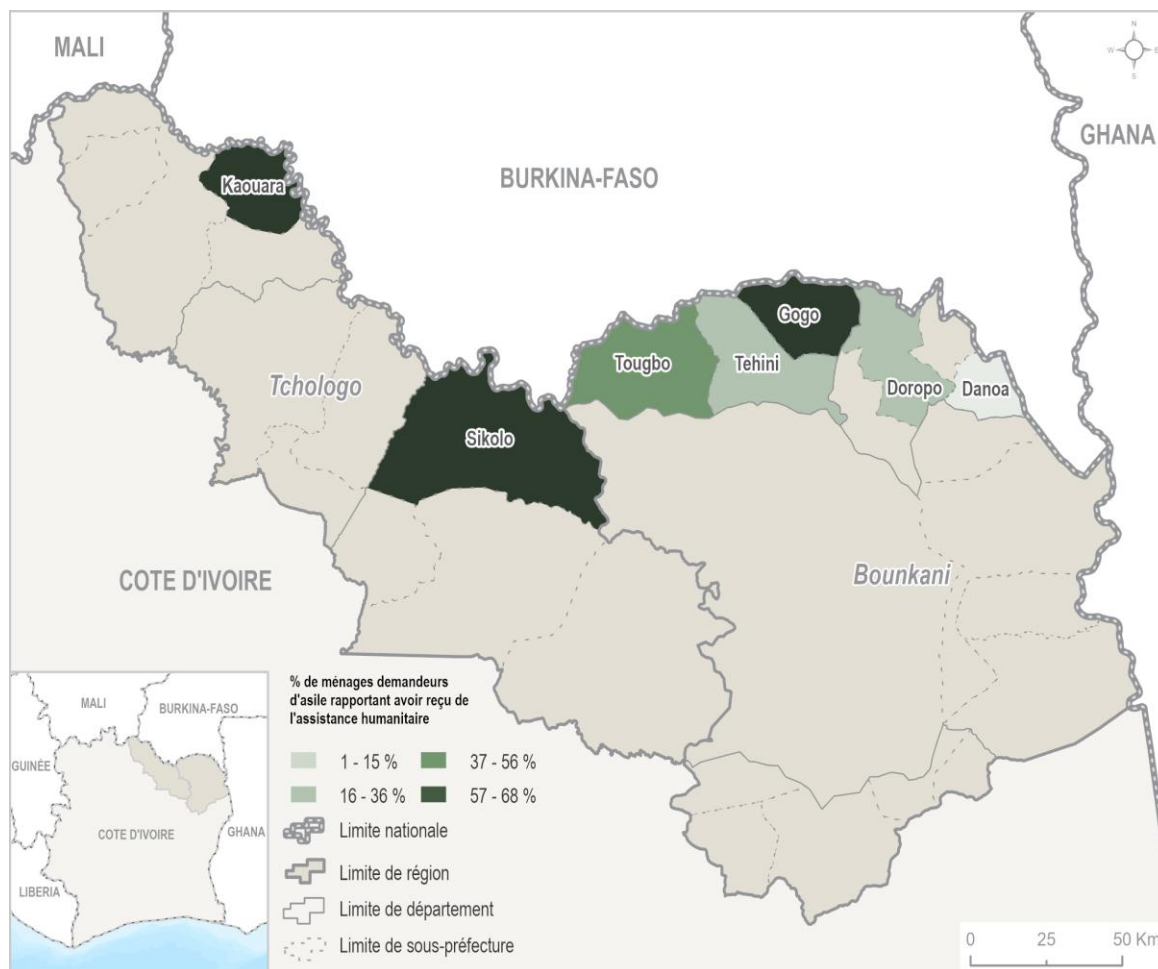
Les principaux besoins prioritaires (Top 3), en % de ménages hôtes.

Nourriture	61%
Accès à l'eau potable	33%
Accès à l'argent liquide	30%

Redevabilité – Ménages demandeurs d’asile



Pourcentage de ménage **demandeurs d’asile** rapportant avoir reçu de l’assistance humanitaire, par sous-préfecture, au cours des 12 mois précédant la collecte des données



43% de ménages demandeurs d’asile interrogé ont reçu l’assistance humanitaire. Parmi ces bénéficiaires (n = 278), l’assistance en espèces¹ représente l’aide la plus courante, mentionnée par **69%** d’entre eux. Toutefois, **66%** des ménages demandeurs d’asile qui ont reçue l’aide estiment qu’elle ne couvre pas leurs besoins essentiels à cause de la quantité insuffisante.

Parmi les ménages demandeurs d’asile ayant signalé un obstacle dans l’accès à l’aide (n=103), la principale difficulté évoquée est le manque d’informations sur les modalités d’accès à cette aide (**81%**).

Les principaux besoins prioritaires (Top 3), en % de ménages demandeurs d’asile.

Nourriture	89%
Aide au logement et abri	52%
Accès à l’argent liquide	41%

1. Espèces physiques, argent mobile, cash, bons, etc....



04

Conclusion et messages clés



Dynamiques de déplacement & cohésion

- La majorité des ménages demandeurs d'asile sont installés depuis plus d'un an en Côte d'Ivoire. Principalement originaires du Burkina Faso, leur départ du pays d'origine est majoritairement motivé par les conflits, avec des déplacements aussi largement réactifs mais également préventifs.
- Les facteurs d'attraction des ménages demandeurs d'asile dans les localités sont liés à l'hospitalité de la population hôte, à la présence de famille ou de connaissances ainsi que la recherche de sécurité dans les localités d'accueil.
- Malgré une coexistence globalement harmonieuse entre les ménages des différents groupes de population, quelques incidents sécuritaires isolés ont été signalés, notamment des conflits entre agriculteurs et éleveurs, et des tensions liées à l'accès aux ressources.



Abris et articles ménagers essentiels

- Une disparité marquée dans l'accès aux abris est observée entre les ménages hôtes et les ménages des demandeurs d'asile. La majorité des ménages hôtes vivent dans des abris améliorés, tandis que plus de la moitié des ménages demandeurs d'asile résident dans des abris non améliorés (principalement des abris d'urgence et de fortune). **Ces derniers rencontrent également des difficultés exacerbées liées à la fonctionnalité de l'espace domestique et à l'absence d'articles essentiels**, limitant leur capacité à accomplir des tâches domestiques essentielles.
- L'accès à une source d'énergie pour l'éclairage révèle des disparités entre ces deux groupes de population. Environ la moitié des ménages hôtes bénéficient d'un raccordement au réseau électrique (CIE), tandis que les demandeurs d'asile dépendent majoritairement de torches pour l'éclairage.



Accès à l'eau

- L'accès à une source d'eau améliorée demeure généralement possible pour une large majorité de ménages hôtes, et dans une moindre mesure pour les ménages demandeurs d'asile. Toutefois, des disparités notables persistent notamment pour les ménages demandeurs d'asile à Sikolo et les ménages hôte à Danoa, où 26% et 23% respectivement, ont recours à des sources d'eau non améliorées.
- L'accès à l'eau reste marqué par des contraintes liées au temps et des difficultés structurelles, tant pour les ménages hôtes que pour les ménages demandeurs d'asile. Plus d'un tiers des ménages hôtes et la moitié des ménages demandeurs d'asile consacrent plus de 30 minutes à la collecte d'eau. L'accès aux sources d'eau de boisson paraît démesurément contraint à Sikolo, où 75% des ménages hôtes et 90% des ménages demandeurs d'asile déclarent passer plus de 30 minutes à s'approvisionner en eau de boisson.
- Les principales difficultés d'accès à l'eau (tous usages compris) sont liées au temps d'attente nécessaire à la collecte de l'eau et à l'assèchement des sources d'eau, celle-ci pouvant entraîner l'utilisation de stratégies d'adaptation négatives pour les ménages.



Conditions d'hygiène

- L'insuffisance d'installations sanitaires expose les ménages hôtes et les demandeurs d'asile à des conditions d'hygiène précaires, conduisant près de la moitié des ménages hôtes et une très large majorité des ménages demandeurs d'asile à pratiquer la défécation à l'air libre.
- Une minorité de ménages hôtes (6%) et demandeurs d'asile (14%) manque d'accès à des produits d'hygiène menstruelle, très majoritairement en raison de barrières financières empêchant l'achat de ceux-ci.



Accès à la santé

- L'accès aux soins de santé apparaît généralement satisfaisant, une faible proportion de ménages hôtes (9%) et de ménages demandeurs d'asile (13%) ayant exprimé un besoin n'a pas pu bénéficier des services nécessaires.¹
- Un peu plus d'un quart des ménages hôtes et demandeurs d'asile mettent plus d'une heure pour accéder à un centre de santé fonctionnel. Les obstacles financiers, notamment l'incapacité à payer les frais de consultation et de transport, constituent également une barrière à l'accès aux soins.



Accès à l'éducation

- Moins de la moitié (43%) des enfants de ménages hôtes âgés de 5 à 18 ans manquent d'accès à l'éducation formelle, avec des variations marquées selon les sous-préfectures. La situation est plus préoccupante chez les demandeurs d'asile, dont près des **trois quarts (73%)** des enfants ne sont pas scolarisés.
- Les barrières à l'accès à l'éducation sont très largement liées aux difficultés économiques, notamment à l'insuffisance de ressources financières pour couvrir les frais de scolarité, le transport, les fournitures scolaires ou encore la nourriture.



Moyen de subsistance

- La production propre constitue la principale source de revenus pour une large majorité des ménages hôtes, tandis que les ménages demandeurs d'asile dépendent davantage des travaux journaliers ou occasionnels. Toutefois, les deux groupes de ménages déclarent rencontrer des difficultés d'accès aux moyens de subsistance (59% des ménages demandeurs d'asile et 43% des ménages hôtes), notamment en lien avec la pratique agricole, dont les répercussions peuvent affecter leurs revenus.
- La majorité des ménages hôtes (70%) et de ménages demandeurs d'asile (91%) vivent en dessous du SMIG et environs un tiers ont recours à l'endettement pour subvenir aux besoins essentiels.

1. Les ménages ont été interrogés sur leur capacité à accéder aux soins, et non pas sur la qualité ou l'adéquation des soins reçus.



Sécurité alimentaire

- Les modalités d'accès à la nourriture diffèrent largement selon le statut de déplacement, les ménages hôtes dépendant en grand majorité de leur propre production, tandis que les achats directs constituent la principale source de nourriture pour les demandeurs d'asile.
- Les besoins en sécurité alimentaire concernent à la fois les ménages hôtes et les ménages demandeurs d'asile, mais ces derniers apparaissent plus exposés au risque d'insécurité alimentaire. Environ un tiers des demandeurs d'asile (soit une proportion trois fois plus élevée que celle observée chez les ménages hôtes) ont un accès limité à une alimentation diversifiée, nutritive et suffisante, ce qui se traduit par un score de consommation alimentaire (FCS) pauvre. Cette tendance est également reflétée par l'indice domestique de la faim (HHS), où un tiers des ménages demandeurs d'asile présentent une faim modérée ou sévère. Par ailleurs, le recours à des stratégies d'adaptation négatives ou d'urgence,¹ notamment la réduction des portions ou le saut de repas, est plus fréquent au sein de cette population, soulignant une pression alimentaire plus marquée.



Redevabilité envers les populations affectées

- L'accès à l'assistance humanitaire révèle une disparité entre les ménages hôtes et les demandeurs d'asile. Tandis qu'une faible proportion de la population hôte a bénéficié d'un appui, principalement sous forme d'assistance alimentaire, une part significative des ménages demandeurs d'asile a reçu une aide, majoritairement en espèces. Toutefois, l'accès à cette aide semble entravé par un déficit d'information concernant les modalités d'accès. Cette situation souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de communication et de sensibilisation autour des dispositifs d'assistance.
- Une faible proportion des ménages est informée de l'existence de mécanismes de gestion des plaintes. Un accès limité à l'information concernant les dispositifs de redevabilité compromet la capacité des populations à exprimer leurs préoccupations.

1. Ces stratégies incluent, la vente non durable de bétail, en particulier des femelles ou des derniers animaux restants, la vente de biens tels qu'une maison ou un terrain, ainsi que le recours à la mendicité en raison d'un manque de nourriture ou d'argent pour en acheter, au cours des 30 jours précédant la collecte des données.

**Cette évaluation a
été réalisée avec le
soutien
opérationnel de
notre partenaire:**



acted

MERCI



diby.ndri@reach-initiative.org / Chargé d'évaluation REACH _ Côte d'Ivoire

rawia.chaouali@impact-initiatives.org / Chargée d'évaluation senior, point focal REACH _ Côte d'Ivoire & Ghana



REACH Informing
more effective
humanitarian action

A light gray world map is centered on the page, overlaid with a faint, light gray geometric pattern of interconnected triangles. The map shows the outlines of the continents. The word "Annexes" is written in a large, bold, dark gray sans-serif font, centered over the map.

Annexes

Zoom sur la production propre : agriculture et élevage

La **production propre** constitue une source de subsistance essentielle pour les ménages hôtes (**79 %**, soit 804 répondants) et reste significative pour les demandeurs d'asile (**39 %**, soit 269 répondants). Les activités principales, à savoir **l'agriculture et l'élevage**, sont largement pratiquées, mais leur mise en œuvre demeure confrontée à des difficultés notables, bien que modérées.

41 % des ménages demandeurs d'asile et **34 %** des ménages hôtes déclarent rencontrer des difficultés dans la pratique de l'agriculture.¹

Principales difficultés liées à la pratique de l'agriculture (top 3), en % de ménages, par groupe de population

Hôte (n=322)		Demandeurs d'asile (n=67)
13%	Manque de semences	21%
16%	Pauvreté des sols	11%
12%	Sécheresse	12%

1. Ces pourcentages sont calculés sur l'ensemble des ménages ayant déclaré pratiquer l'agriculture comme activité principale de production propre générant un revenu (n=193 pour les demandeurs d'asile et n=787 pour les ménages hôtes).

54 % des ménages demandeurs d'asile et **48 %** des ménages hôtes respectivement ont déclaré rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité d'exploitation de bétail.²

Principales difficultés liées à la pratique de l'élevage (top 3), en % de ménages, par groupe de population

Hôte (n=92)		Demandeurs d'asile (n=153)
16 %	La sécheresse et les inondations ont réduit la capacité de production de pâturage	19 %
11 %	Il y a un manque de forage pour nourrir et/ou abreuver les ruminants	14 %
9 %	Faible couverture vaccinale	14 %
12 %	Les cheptels meurent de maladie	12 %

2. Ces pourcentages sont calculés sur l'ensemble des ayant déclaré pratiquer l'élevage comme principale activité de production propre générant un revenu (n=171 pour les demandeurs d'asile et n=318 pour les ménages hôtes).